

**Association " ASIE TANA - INTER AIDE "**

**44, rue de la Paroisse**

**78000 VERSAILLES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31/12/2014**

**Association « ASIE TANA - INTER AIDE »**

**Rapport du commissaire aux comptes**  
**Sur les comptes annuels**  
**Exercice clos le 31 décembre 2014**

*Aux membres de l'Association,*

*En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :*

- *Le contrôle des comptes annuels de l'association « ASIE TANA - INTER AIDE » tels qu'ils sont joints au présent rapport,*
- *La justification de nos appréciations,*
- *Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.*

*Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.*

**I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.*

*Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.*

*Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.*

*Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.*

## **II- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

*En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.*

*Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.*

## **III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

*Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.*

*Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.*

*Fait à Lille, le 13 mars 2015*

**Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés**



**Rémy AINE**

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014**

en Euros

ACTIF	2014	2013	PASSIF	2014	2013
<b><u>I - ACTIF IMMOBILISE</u></b>			<b><u>I - FONDS ASSOCIATIFS</u></b>		
			<b>RÉSERVES</b>	114 757,72	97 828,32
IMMO. INCORPORELLES	0,00		- Réserves	84 757,72	
IMMO. CORPORELLES	0,00		- Fonds avec droit de reprise pour lancement de nouveaux programmes	30 000,00	
			<b>EXCEDENT de GESTION</b>	5 361,90	16 929,40
			<b>Sous-Total</b>	120 119,62	114 757,72
<b>TOTAL I</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL I</b>	<b>120 119,62</b>	<b>114 757,72</b>
<b><u>II - ACTIF CIRCULANT</u></b>			<b><u>II - DETTES</u></b>		
CREANCES PROGRAMMES	209 481,33	9 825,34	<b>FONDS DEBIES AUX PROGRAMMES</b>	449 964,58	264 220,78
AUTRES CRÉANCES	8 957,36	208,26	<b>DETTES FISCALES &amp; SOCIALES</b>	50 655,91	41 299,14
- Avance au personnel	507,36		- D0 au personnel	2 710,56	
- Débiteurs divers	8 450,00		- Provislon congés payés	10 039,61	
			- Organismes sociaux	36 742,15	
			- État	1 163,59	
<b>DISPONIBILITÉS</b>	<b>415 232,87</b>	<b>435 827,72</b>	<b>AUTRES DETTES</b>	<b>13 399,29</b>	<b>26 523,58</b>
- Valeurs mobilières de placement	100 733,92		- Inter Alde	12 052,65	
- Livret A & compte sur livret SG	267 985,98		- Crédlteurs divers		
- Compte courant Sté Générale	46 370,26		- Charges à payer	1 346,64	
- Calses	142,71				
<b>TOTAL II</b>	<b>633 671,56</b>	<b>445 861,32</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>514 019,78</b>	<b>332 043,50</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>			<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		
- Charges constatées d'avance	467,84	939,90		0,00	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>634 139,40</b>	<b>446 801,22</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>634 139,40</b>	<b>446 801,22</b>



**COMPTE DE "RESULTAT" au 31 Décembre 2014**  
en Euros

POSTES	Renvois (a)	%	2014	2013
<b><u>RESSOURCES AFFECTES AUX PROGRAMMES</u></b>				
Financements programmes reçus sur l'exercice	(1)		1 486 186,76	1 439 707,01
Financements à recevoir sur dépenses effectuées	(2)		209 481,33	9 825,34
Financement des dépenses engagées sur exercices antérieurs	(3)		-9 825,34	-34 213,23
Engagements à réaliser sur subventions reçues	(2)		-449 964,58	-264 220,78
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	(3)		264 220,78	0,00
<b>Total Ressources affectées aux programmes (A)</b>			<b>1 500 098,95</b>	<b>1 151 098,34</b>
<b><u>CHARGES AFFECTEES AUX PROGRAMMES</u></b>				
Dép. programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus	(4)		1 033 481,12	838 056,08
Impôts et taxes sur personnel salarié expatrié (responsables de programmes)	(5)		57,96	133,29
Salaires du personnel salarié expatrié (responsables de programmes)	(5)		56 103,12	55 822,64
Indemnités & charges du personnel sous contrat de volontaire	(5)		95 148,57	37 694,97
Charges sociales sur salaires du personnel salarié expatrié (resp.de prog.)	(5)		19 731,07	6 774,96
<b>Total Charges directement imputées aux programmes</b>		<b>80,30%</b>	<b>1 204 521,84</b>	<b>938 481,94</b>
Achats	(6)		656,01	
Services extérieurs	(6)		23 706,29	18 007,20
Autres services extérieurs	(6)		2 940,37	3 087,49
Impôts et taxes s/salaires du person. salarié siège et encadrants (chefs de secteurs)	(7)		597,84	4 947,36
Salaires du personnel salarié au siège et encadrants	(7)		190 917,07	131 829,53
Indemnités & charges du personnel siège et encadrants sous contrat de volontaire	(7)		6 225,54	
Charges sociales sur salaires du personnel salarié au siège et encadrants	(7)		70 533,99	54 741,61
<b>Total Charges de fonctionnement affectées aux programmes (B) (C)</b>		<b>19,70%</b>	<b>295 577,11</b>	<b>212 613,19</b>
Charges financières affectées aux programmes	(6)	<b>0,00%</b>	<b>0,00</b>	<b>3,21</b>
<b>Total des Charges affectées aux programmes (A)</b>	<b>(8)</b>	<b>100%</b>	<b>1 500 098,95</b>	<b>1 151 098,34</b>
<b>SOLDE ACTIVITÉ PROGRAMMES</b>				
			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Cotisations des membres			220,00	85,00
Ressources non affectées			3 399,79	16 000,00
Produits financiers			1 753,11	887,40
<b>RESSOURCES HORS PROGRAMMES</b>			<b>5 372,90</b>	<b>16 972,40</b>
Impôts sur produits financiers			11,00	43,00
<b>CHARGES HORS PROGRAMMES</b>			<b>11,00</b>	<b>43,00</b>
<b>EXCÉDENT NET DE GESTION</b>			<b>5 361,90</b>	<b>16 929,40</b>

(a) Renvois figurant sur le tableau "Répartition ressources et charges programmes 2014" dans l'annexe des comptes.

(A) Hors financements, ressources et charges locales.

(B) En tenant compte des dépenses faites sur financements et apports locaux (500 269 €), le pourcentage des frais de structure s'établit en fait à 13,48 %.

(C) Cette somme englobe 31 334 € de coûts directs des chefs de secteurs sur les programmes.

**ASSOCIATION ASIE TANA - Inter Aide**  
**ANNEXE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

L'annexe des comptes comprend 3 parties :

- Règles et méthodes comptables ;
- Compléments d'informations relatives au bilan et au compte de "résultat" ;
- Autres informations.

## 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment :

- le principe de prudence
- la continuité de l'exploitation
- le principe des coûts historiques

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux règlements 99.01 et 99.03 du Comité de la Réglementation Comptable.

### 1.1 – Présentation du compte de "résultat"

La présentation du compte de "résultat" est adaptée à l'activité de l'association. Afin de rendre plus lisible les flux de l'exercice, cette présentation distingue notamment les opérations affectées aux programmes de celles qui le sont indirectement.

Ce compte comprend donc en haut de tableau le titre « **Ressources affectées aux programmes** », puis le titre « **Charges affectées aux programmes** », qui donnent un « **Solde Activité Programmes** » qui doit être nul et en bas de tableau les produits financiers et les charges financières donnant un solde financier qui constitue l'excédent de gestion.

- Le titre « **Ressources Affectées aux Programmes** » comprend les financements reçus sur l'exercice, diminués de ceux reçus pour couvrir des charges de l'exercice précédent, augmentés de ceux à recevoir pour couvrir des charges de l'exercice, moins ceux qui n'ont pas encore été utilisés sur les programmes, et plus le solde de financements non utilisés l'an dernier.

- Le titre « **Charges Affectées aux Programmes**<sup>1</sup> » comprend toutes les charges imputées aux programmes, réparties en deux sous-titres : d'une part le total des charges directement imputées aux programmes y compris les salaires, indemnités, charges et voyages des responsables de programmes basés sur le terrain, et d'autre part les charges de fonctionnement affectées aux programmes.

Une présentation du compte de résultat selon la présentation prévue par le code de commerce et le plan comptable général est donnée en annexe au paragraphe 2.2.5.

<sup>1</sup> Il est important de faire remarquer que le compte de "résultat" n'inclut pas les dépenses effectuées sur financements locaux ou recettes locales des programmes. Ces dépenses, contrôlées par nos équipes directement sur le terrain, reflètent bien cependant une partie des activités de notre association. De ce fait, il en est tenu compte dans le calcul final du bilan page de dépenses terrain et de frais de structure (voir note (B) du compte de "résultat").



## 1.2 - Immobilisations

L'association, hébergée dans les locaux de l'association Inter Aide, n'a aucune immobilisation.

## 1.3 - Créances et dettes sur programmes

Les fonds reçus des financeurs sont enregistrés aux comptes 41, par bailleur de fonds.

Les dépenses effectuées par programmes sont imputées aux comptes 40, ventilés par pays (Inde, Madagascar Urbain, Philippines et plate-forme au service des pays) et divisés par type de dépense :

400X/20	Envois de fonds sur le terrain
400X/29	Envois VLS
400X/30	Autres transferts
400X/40	Salaires et charges responsables de programmes
400X/50	Voyages et assurances animateurs
400X/70	Missions courtes de suivi
400X/80	Frais de lancement et suivi
400X/90	Salaires et charges Plateforme
400X/91	Charges générales Plateforme
400X/92	Salaires et charges direction
400X/95	Appui technique
400X/96	Frais de recrutement et mise en place.

Au bilan, figure le solde des fonds reçus des bailleurs de fonds diminué des dépenses effectuées par programme.

La présentation fait apparaître la position comptable des dettes et créances de l'ensemble des programmes, résultant du niveau de dépenses réalisées par rapport aux financements reçus (cf. détail §.2.1.2).

Les montants présentés en créances correspondent à un niveau de dépenses cumulées supérieur aux financements reçus (cf. § 2.2.2).

A l'inverse, les montants présentés en dettes correspondent à un niveau de dépenses cumulées inférieur aux financements reçus (cf. §2.2.3).

## 1.4 - Disponibilités

Les disponibilités figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode FIFO. Une provision est comptabilisée si la valeur comptable à la date de clôture est inférieure à la valeur d'inventaire qui est égale au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

## 1.5 - Fonds associatifs

Ce poste est constitué par :

- l'excédent ou le déficit de l'exercice,
- la ligne de réserves, constituées par le cumul des excédents/déficits de chacun des exercices, est mouvementée lors de l'affectation de l'excédent de gestion approuvée par l'Assemblée Générale.



### 1.6 - Fonds dédiés

Lorsque les dons privés reçus n'ont pu être utilisés en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « Dépenses à engager sur financements reçus » et au passif du bilan sous le compte « Fonds dédiés aux programmes ». Les dons manuels, legs et donations, non préalablement affectés par les donateurs, reçus au cours de l'exercice peuvent être dédiés au financement des programmes au 31 décembre par le service financier sans être forcément affectés à une action précise.

Les sommes inscrites en fonds dédiés sont reprises au compte de "résultat" au cours des exercices suivants, au rythme de la réalisation des engagements, par le crédit du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Dans le cas où des ressources ne seraient pas dédiées par les bailleurs de fonds ou la direction de l'association, elles sont inscrites en « Ressources hors programmes ».

### 1.7 – Dettes fiscales & sociales et autres dettes

Il s'agit des charges dues au 31 décembre 2014 et des provisions constituées à la clôture de l'exercice relatives aux charges de personnel (congrés payés).

### 1.8 – Ressources affectées aux programmes

Les ressources d'exploitation affectées aux programmes sont comptabilisées au fur et à mesure de leur encaissement. L'éventuelle quote-part non utilisée à la clôture de l'exercice donne lieu au constat d'une charge, en "Engagements à réaliser sur ressources affectées". Inversement, lorsque les dépenses réalisées sont supérieures aux financements reçus, une créance est comptabilisée à la clôture de l'exercice en "Financements à recevoir sur dépenses engagées".

### 1.9 – Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont valorisées au prix du marché du pays concerné et ne font pas l'objet d'une inscription en comptabilité. Le détail de ces contributions figure au point 3.3.

## 2 - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE "RESULTAT"

### 2.1 – Notes relatives au bilan

#### 2.1.1 - Echéances des créances et dettes hors programmes

Les créances et dettes hors programmes ont toutes une échéance inférieure à un an à la clôture de l'exercice.

#### 2.1.2 - Créances sur programmes et fonds dédiés aux programmes

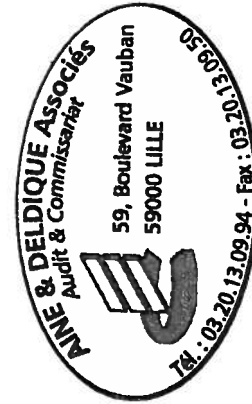
Ces postes sont détaillés dans le tableau de la page suivante.





2.1.1.2 - REPARTITION RESSOURCES ET CHARGES PROGRAMMES 2014

PROGRAMMES	SUBVENTIONS	ENVOIS TERRAIN 20 & 30	SALAIRES RESP. PROG. 40	VOYAGES & ASS. 50	MISSIONS SUIVIS 70	SALAIRES C. de S. 80	SALAIRES EUROPE 90	CHARGES Gales EUR. 91	TOTAL DEPENSES	Variation 2014	SOLDE 2014		Fonds dédiés aux Programmes
											Créances sur les Programmes	TOTAL	
Inde	959 886,40	730 487,57	88 268,20	3 148,47	15 446,08	65 426,05	116 434,36	18 908,71	1 038 119,44	-78 233,04	-87 626,15	165 398,57	
Madagascar	201 802,95	176 326,16	58 898,56	4 166,54	3 684,39	20 500,15	43 630,82	6 481,99	313 688,61	-111 885,66	-121 855,18	60 184,84	
Philippines	131 044,94	54 586,20	23 873,96	1 069,92	2 664,29	7 200,89	14 207,55	1 911,97	105 514,78	25 530,16		15 704,82	
Prospection	1 816,98				942,36	874,62			1 816,98				
Subv° dédiées aux programmes	150 676,35									150 676,35		208 676,35	
Pems Madagascar emploi IA	40 959,14	40 959,14							40 959,14				
<b>TOTAL ATIA</b>	<b>1 486 186,76</b>	<b>1 002 359,07</b>	<b>171 040,72</b>	<b>8 384,93</b>	<b>22 737,12</b>	<b>94 001,71</b>	<b>174 272,73</b>	<b>27 302,67</b>	<b>1 500 098,95</b>	<b>-13 912,19</b>	<b>-209 481,33</b>	<b>449 964,58</b>	
Renvois cte de gestion	(1)	(4)	(5)	(4)	(4)	(7)	(7)	(6)	(8)		(2)	(2)	
													(3)



### 2.1.3 - Valeurs mobilières de placement

Les plus-values latentes sur les SICAV de trésorerie s'élèvent à 6.32 € au 31 décembre 2014 contre 9.06 € au 31 décembre 2013.

### 2.1.4 - Fonds associatifs et affectation de l'excédent de gestion de l'exercice précédent

En Euros	31/12/13	Augmentations	Diminutions	31/12/14
Autres réserves	67 828.32	16 929.40	-	84 757.72
Fonds pour lancement de nouveaux programmes	30 000.00			30 000.00
Excédent de l'exercice	16 929.40	5 361.90	16 929.40	5 361.90
<b>Total Fonds associatifs</b>	<b>114 757.72</b>	<b>22 291.30</b>	<b>16 929.40</b>	<b>120 119.62</b>

L'Assemblée Générale du 12 avril 2014 a décidé d'affecter l'excédent de gestion de l'exercice 2013 de 16 929.40 euros, au compte de réserves.

### 2.1.5 - Charges à payer

Les charges ayant fait l'objet d'une provision au 31/12/14 sont composées comme suit :

	2014	2013
Congés payés	14 189.99	10 453.32
Indemnité de rupture conventionnelle	710.56	
Honoraires	1 346.64	9 720.00
<b>Total</b>	<b>16 247.19</b>	<b>20 173.32</b>



## 2.2 – Notes relatives au compte de "résultat"

### 2.2.1 – Financements affectés aux programmes reçus en France sur l'exercice

Les financements reçus sur l'exercice et affectés aux programmes, s'élèvent à 1 486 186.76 euros et sont détaillés dans le tableau relatif aux programmes – cf 2.1.2 Ils se répartissent comme suit<sup>2</sup> :

- Fonds privés	1 486 186.76 euros soit 100 %
----------------	-------------------------------

### 2.2.2 – Financements à recevoir sur dépenses effectuées

Les financements à recevoir sur dépenses effectuées correspondent à la contrepartie des « Créances programmes » figurant au bilan.

Ils concernent des programmes pour lesquels l'association a effectué des avances de trésorerie pour financer les dépenses engagées au cours de l'exercice.

Les programmes concernés ont fait l'objet de demandes et/ou d'accord de financement auprès des bailleurs de fonds dont les versements étaient à recevoir à la date de la clôture et dont certains ont été reçus depuis.

Compte tenu des sommes à recevoir, le directoire de l'association estime que le risque de non recouvrement de ces créances ne nécessite pas la constatation d'une provision pour risque.

### 2.2.3 – Engagements à réaliser sur financements reçus

Ils correspondent au solde des financements reçus, non encore engagés sur des actions des pays d'intervention. A la date de clôture des comptes, il n'y a pas d'engagements à réaliser sur financements reçus.

### 2.2.4 – Détail du poste dépenses programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus

La ligne « Dépenses programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus » se décompose de la façon suivante :

Envois de fonds	€	954 327.41
Achats et services faits en France pour le terrain	€	<u>48 031.66</u>
<b>Sous-Total</b>	<b>€</b>	<b>1 002 359.07</b>
Voyages et assurances responsables de programmes	€	8 384.93
Missions de suivi	€	<u>22 737.12</u>
<b>TOTAL</b>	<b>€</b>	<b>1 033 481.12</b>

Le détail de ces montants est indiqué dans le tableau relatif aux programmes figurant au point 2.1.2.

<sup>2</sup> En tenant compte des 500 269 € d'apports locaux (recettes et subventions locales et contributions volontaires en nature), les pourcentages se répartissent ainsi : 92.95% de dons privés et 7.05% de financeurs publics.



**2.2.5 - COMPTE de "RESULTAT" : Présentation standard**

	Imputé aux programmes	Hors programmes	TO TAL 2014	TO TAL 2013
<b>PRODUITS d'EXPLOITATION</b>				
Subventions publiques			0,00	225 000,00
Cotisations		220,00	220,00	85,00
Autres produits	1 685 842,75	3 399,79	1 689 242,54	1 206 319,12
+ Report de Ressources non utilisées des exercices antérieurs	264 220,78		264 220,78	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	-449 964,58		-449 964,58	-264 220,78
<b>Total I</b>	<b>1 500 098,95</b>	<b>3 619,79</b>	<b>1 503 718,74</b>	<b>1 167 183,34</b>
<b>CHARGES d'EXPLOITATION</b>				
Achats	656,01		656,01	
Autres charges externes	1 060 127,78		1 060 127,78	859 150,77
Impôts, taxes et versements assimilés	655,80		655,80	5 080,65
Salaires et traitements	348 394,30		348 394,30	225 347,14
Charges sociales	90 265,06		90 265,06	61 516,57
<b>Total II</b>	<b>1 500 098,95</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500 098,95</b>	<b>1 151 095,13</b>
<b>Résultat d'Exploitation (I - II)</b>	<b>0,00</b>	<b>3 619,79</b>	<b>3 619,79</b>	<b>16 088,21</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits nets sur cessions de valeur mobilières de placement		268,79	268,79	887,40
Autres produits financiers		1 484,32	1 484,32	
<b>Total III</b>	<b>0,00</b>	<b>1 753,11</b>	<b>1 753,11</b>	<b>887,40</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Perte de change	0,00		0,00	3,21
<b>Total IV</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>3,21</b>
<b>Résultat financier (III - IV)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 753,11</b>	<b>1 753,11</b>	<b>884,19</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
<b>Total V</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat exceptionnel (V)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Impôt sur les sociétés		11,00	11,00	43,00
<b>EXCEDENT (ou insuffisance)</b>	<b>0,00</b>	<b>5 361,90</b>	<b>5 361,90</b>	<b>16 929,40</b>

### 3 – AUTRES INFORMATIONS

#### 3.1 – Effectifs au 31/12/2014

Effectifs (sans pondération pour temps partiels)

Cadres 9

L'association emploie également 5 volontaires.

#### 3.2 - Engagements hors bilan

##### *Engagements donnés*

Il n'existe pas d'engagements donnés à la date de clôture.

Les engagements de départ à la retraite n'ont pas fait l'objet d'une estimation à la clôture compte tenu de l'âge moyen du personnel et de son taux de rotation.

##### *Engagements reçus*

Au 31 décembre, le montant total des subventions restant à recevoir au cours des 3 prochaines années sur les contrats signés avec les bailleurs publics et privés s'élève à 456 500 euros.

Compte tenu des incertitudes importantes sur le terme des projets et les dépenses réelles qui seront effectivement réalisées, ce montant n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation.

#### 3.3 – Recettes et financements locaux, dons en nature et contributions des bénéficiaires<sup>3</sup>

Aucun élément n'est à prendre en compte au nom de l'association.

#### 3.4 – Droit individuel à la Formation

Le nombre total d'heures acquit par le personnel au titre du droit individuel à la formation s'élève à 411 heures.

#### 3.5 – Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Le montant n'est pas communiqué car cela aboutirait à individualiser la rémunération.

#### 3.6 – Fiscalité

Asie Tana - Inter Aide est une association humanitaire (organisme d'intérêt général). Asie Tana – Inter Aide organise et contrôle à partir de la France les programmes qu'elle a initiés. Elle a une activité non lucrative au bénéfice des personnes en situation de grande précarité. A ce titre l'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

#### 3.7 – Autres informations

Les autres points prévus par le Code de Commerce et le Plan Comptable Général sont non applicables ou non significatifs.

<sup>3</sup> Il n'est pas tenu compte des recettes et financement locaux, des dons en nature et contributions des bénéficiaires apportés aux partenaires (500 269 €).